



# Circulaire d'information

## LETTRE D'INFORMATION AU SALAIRE DESIGNE RESPONSABLE SECURITE

### Points de vigilance

1 Le responsable sécurité est désigné par l'employeur.

Il peut être un salarié de l'entreprise, chargé alors exclusivement de cette fonction de responsable sécurité ou cumulant sa fonction actuelle avec cette nouvelle mission.

Si vous n'avez pas de salarié susceptible d'occuper cette fonction, vous pouvez choisir de désigner un responsable sécurité extérieur à l'entreprise. Il peut être désigné parmi les intervenants spécialisés appartenant :

- au service de santé interentreprises auquel adhère l'entreprise ;
- à la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) ;
- à l'organisme professionnel de prévention du Bâtiment et des Travaux publics ;
- à l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail ;
- à une liste d'intervenants indépendants, enregistrée par la DREETS.

Vous devez prendre contact avec l'organisme choisi pour connaître les modalités pratiques de cette désignation.

2 Vous devez consulter le comité social et économique avant la désignation du responsable sécurité.

3 L'employeur peut aussi lui confier des missions telles que :

- la rédaction du document unique d'évaluation des risques ;
- la participation comme invité aux réunions du CSE traitant des sujets de sécurité, d'hygiène et de santé ;
- l'élaboration d'un plan d'action pour la suppression des risques professionnels ;
- la réalisation d'enquêtes et d'arbres des causes suite à un presque accident ou un accident ;
- l'accueil et la formation à la sécurité des nouveaux arrivants ;
- la rédaction des consignes de sécurité ;
- les vérifications périodiques des EPI, des EPC et les vérifications obligatoires (appareils de levage, échafaudages, etc.).

4 La désignation d'un responsable sécurité est obligatoire dans toutes les entreprises, peu importe le nombre de salariés. Néanmoins, la sanction du non-respect de cette obligation n'est pas prévue par le Code du travail.

Attention, l'absence de désignation d'un responsable sécurité peut être reprochée à l'employeur en cas de mise en jeu de sa responsabilité suite à un accident du travail ou à une maladie professionnelle.

**Pour aller plus loin sur le sujet**

# Lettre d'information du salarié désigné responsable sécurité

---

(sur papier à en-tête de l'entreprise)

Nom du salarié

Adresse

À ..... (lieu), le..... (date)

## Lettre remise en main propre contre décharge

Objet : Votre désignation comme responsable sécurité

M<sup>me</sup>/M. ....,

J'ai le plaisir de vous annoncer votre désignation, après consultation du comité social et économique, en tant que responsable sécurité en matière de protection et de prévention des risques professionnels au sein de l'entreprise ..... . Cette désignation intervient à compter du ..... et fait l'objet d'une communication auprès des salariés et du comité social et économique.

Votre mission consiste à :

- communiquer auprès des salariés sur les mesures de prévention des risques professionnels ;
- faire remonter à la direction les situations de presque accident ;
- mettre en place des actions de prévention et suivre leurs résultats ;
- vous informer des évolutions juridiques et techniques et des bonnes pratiques.

Je souhaite aussi vous confier les missions suivantes :

- ..... ;
- ..... .

Pour vous aider à mener à bien ces missions, vous aurez à disposition les moyens suivants :

..... (décrivez les moyens financiers, en temps ou en formation, attribués).

Je vous remercie de votre engagement, important dans la politique globale de prévention des risques professionnels de l'entreprise.

Je vous propose de nous réunir tous les ..... (fixez une périodicité) afin d'échanger sur vos observations.

Je vous prie, M<sup>me</sup>/M. ...., de recevoir mes sincères salutations.

Fait en double exemplaire,

Remise en main propre le .....

Signature du salarié  
(précédée de la mention manuscrite  
« Bon pour accord »)

Signature de l'employeur